

Courrier réponse de Monsieur Daniel Hermann à AC PACA
Ville de Marseille
L'Adjoint au Maire

Acteurs Chorégraphiques paca c/o ladanse.com
2, rue Louis Grobet - 13001 Marseille

Le 2 octobre 2009

Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 3 septembre 2009, vous avez bien voulu attirer mon attention sur la situation de l'art chorégraphique à Marseille et notamment sur la gestion et le financement de ce champ artistique et je vous en remercie.

Vous m'interpellez tout d'abord sur la répartition budgétaire de l'enveloppe accordée à ce secteur indiquant que 4 structures se partagent environ 85% du budget, les autres n'ayant, pour ainsi dire, que peu de moyens pour parvenir à développer leurs projets.

Je me permets de vous rappeler que la Municipalité, depuis 1996, n'a eu de cesse de promouvoir ce champ artistique et aujourd'hui, ce sont désormais plus d'une trentaine de structures qui sont soutenues financièrement soit dans le cadre de leur fonctionnement annuel, soit sur un projet annuel de création chorégraphique.

Depuis 2001, le budget attribué à la danse a connu une augmentation de près de 40% et ce sont tous les acteurs chorégraphiques qui ont pu bénéficier de cette évolution positive.

Sur la même période, outre le fait que la Municipalité ait aidé des créateurs à s'installer dans "leurs lieux" pour leur confort de travail, elle a aussi prescrit à leurs bénéficiaires de partager ces espaces avec ceux qui n'ont pas ce confort.

Par ailleurs, il me semble légitime que les 4 structures citées dans votre courrier soient soutenues de manière forte par la Ville, car en effet, rayonnant internationalement, elles portent haut et loin le nom de Marseille et favorisent ainsi l'attractivité culturelle de notre territoire.

Je voudrais également vous rappeler que le budget accordé à l'aide à la création, via le comité d'experts, a connu une augmentation de près de 108%.

C'est dire combien la Ville est attaché à favoriser l'émergence et à couvrir des champs esthétiques innovants.

Je vous sais gré de rester vigilants face aux politiques culturelles menées par les collectivités territoriales mais sans vous assommer de chiffres, je voudrais vous signaler que la Ville consacre 140€ par an et par habitant en matière culturelle alors que la Région n'en dépense que 24 et le Département 19€.

Pour 2009, je vous confirme, comme j'ai pu l'annoncer, qu'aucune baisse de budget de fonctionnement des compagnies n'est effective mais en ce qui concerne l'enveloppe de l'aide aux projets sur laquelle porte votre inquiétude, j'ai demandé à la Direction Générale des Affaires Culturelles de repenser le dispositif d'attribution.

Mes services y travaillent et je m'associe aux propos de Monsieur le Maire que vous rappelez dans votre lettre, la Ville sera, comme elle l'a toujours été, au plus près de vos attentes et de vos difficultés.

Sur le dernier point du "cumul de fonctions" de la conseillère culturelle danse, il ne s'agit en aucun cas de réduction de personnel mais d'une restructuration plus large de l'ensemble du personnel des services de la Ville.

Madame BERBON a su montrer, depuis 10 ans qu'elle occupe ce poste, une grande disponibilité et écoute auprès des compagnies et, sans nul doute, saura conserver ces qualités dans ses nouvelles fonctions.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous

L'Adjoint Délégué à l'Action Culturelle aux Musées, aux Bibliothèques et au
Museum
Daniel HERMANN